



Aller au chantier et temps de travail, heures supplémentaires

Par **Francis telephone**, le **20/09/2009** à **00:09**

Bonjour,

Voici, rapidement la situation que je vis maintenant depuis 6 ans . Je tiens a préciser que je ne souhaite pas avoir recours a la justice mais plutôt faire le point sur les compromis qui se sont mis en place sans que j'ai eu mon mot a dire.

Mon travail consiste a dépanné en différents lieux des installations publiques . je couvre deux département.

J'ai a ma disposition un véhicule nacelle, et je part tout les matins chercher mon collègue qui habite a 40 min de chez moi, puis me rend sur les chantiers ou qu'ils soient. En général, je vais a 3 ou 4 endroit différent dans la journée (3, 4 dépannages).

Je pars a 7h10 de chez moi.

Mon kilométrage moyen est de 4160 kilomètres par mois sur deux ans sans tenir compte des rtt et congés.

A midi je mange en 10 -15 min.

Tres souvent le soir a 17h00 je suis a 1h30 voir 2h00 de la maison.

Un rendement est demandé a mon équipe par jour et il y a 6 ans, le rendement fait, l'on pouvait rentrer a la maison, mais entre temps le rendement est devenu plus difficile a atteindre, 1- il a augmenté 2- les kilomètres ont augmentés.

La fatigue s'installe chaque jour un peu plus. Le tacite accord de travailler ainsi (a noté que

ce fonctionnement m'a été imposé) ne me convient plus.
Le rendement ne me permet plus de faire de prime de production.

Ce qui a changé récemment : Le patron met en place un système d'astreinte en nous disant, si vous devez sortir le soir ou un samedi, je vous payerai une prime mais pas d'heures supplémentaires. De plus, nous n'arrivons pas à faire reconnaître qu'au bout du compte je part de 7h20 à 19h00 chaque jour, le patron refuse d'entendre parler d'heures supplémentaires. En creusant un peu avec lui la question, je me suis aperçu qu'il avait délégué l'entreprise de beaucoup d'intérim avec la crise mais aussi de sous-traitants.

Mon dernier entretien avec la direction s'est conclu par : " soyez content, que notre société n'est pas en train de licencier".

Ma question est simple:

Lorsque je rencontrerai de nouveau ma direction, quelles sont dans ma situation les écarts entre ma situation de travail et le cadre légal car même si la situation est " acceptée" par toutes les parties, il me faut mettre un frein à tout cela, je ne peux pas continuer à laisser la situation se dégrader...

J'ai une prime de petits déplacements de 4 euros, un panier, pas d'heures supplémentaires, la responsabilité d'une équipe et d'un véhicule.

Btp poste : Monteur cableur n3p1 coef 15